

5.1.2. Hydraulique et politique aux temps modernes. La politique hydraulique des rois de France au XVII^e siècle : des constructions d'emblèmes.

R. Morera

L'Equipe d'Histoire des Techniques s'était déjà fortement intéressée à la domestication de l'eau comme manifestation du pouvoir par ses études sur les châteaux à l'intérieur du bassin de la Seine (Saint-Germain, Chantilly) ou au Portugal. Ces recherches sont actuellement sous presse. La participation de Raphaël Morera aux travaux de recherche de notre équipe a ouvert un nouveau champ thématique. En travaillant sur l'aménagement des zones humides au XVII^e siècle, il a mis en évidence le poids de la politique et comment, par un jeu de symboles, la monarchie française a utilisé ces réalisations, et parfois même ces projets, pour se donner l'image d'un pouvoir bienfaiteur.

L'étude des politiques symboliques a permis d'ouvrir le champ de l'histoire du pouvoir vers celui de l'histoire culturelle. Ce faisant, elle a contribué au développement de ce que l'on appelle aujourd'hui, l'histoire du politique. Les travaux d'Ernst Kantorowicz¹ ont, de ce point de vue, donné une impulsion majeure.

Le médiéviste et ses successeurs modernistes ont attiré l'attention sur le problème que posait la continuité de l'Etat et de la monarchie malgré la contingence du corps du roi. La contradiction posée par l'éminence de la personne royale à la tête d'une institution divine et immortelle s'exprime et se résout à travers les objets symboliques des rois de France. Si l'on se penche sur tous les grands moments des règnes, on observe que leurs scansion sont marquées par des objets qui incarnent la continuité de l'Etat. Ce sont les *regalia*, remises au souverain le jour du sacre, ou les effigies qui défilent aux côtés du corps le jour de son inhumation.

Ces objets jouent le rôle de symboles dans la mesure où ils concrétisent une idée et rassemblent autour de signes de reconnaissance la société monarchique. Si, comprendre le pouvoir est bel et bien comprendre une pensée d'Etat, cette démarche ouvre des perspectives fécondes. Cependant, on peut poser la question de l'efficacité de cette forme de politique symbolique, tant sa mise en œuvre est retreinte dans le temps et dans l'espace.

C'est sans doute pour cela que la monarchie a élaboré d'autres formes d'incarnation, dont l'objectif était de contrebalancer ces inconvénients. La construction de palais royaux répondait aux exigences de l'administration du royaume et de la sédentarisation de la vie de cour. Mais au-delà de leurs nécessités pratiques, ils ont servi de supports à des manipulations de symboles durables car sculptées dans la pierre. Versailles apparaît de ce point de vue comme un chef d'œuvre. Sur le plan territorial, ce sont les entrées royales qui jouaient le rôle de démonstration du pouvoir. Nombreuses au XVI^e siècle, elles déclinent par la suite avant de disparaître sous le règne de Louis XIV. Les constructions de statues équestres sous le règne du Roi Soleil apparaissent ainsi comme une tentative de dépassement de la nécessaire absence du roi à la fois dans l'espace et dans le temps².

Au travers de ces différentes politiques, transparaît l'objectif de la monarchie. Il s'agissait pour elle de montrer sa présence sur l'ensemble du royaume ainsi que sa pérennité dans le temps. Bien que les moyens employés frappent par leur diversité, force est de constater qu'ils sont limités et qu'aucun ne peut prétendre symboliser durablement le pouvoir du roi.

Or, au cours du XVII^e siècle, l'effort des rois pour prendre en main le territoire par des aménagements hydrauliques a été prolongé et régulier. Qu'il s'agisse d'assèchements de marais ou de travaux de canalisation, la maîtrise de l'eau manifeste la présence du pouvoir et véhicule un discours politique dont le roi est le principal bénéficiaire.

¹. E. KANTOROWICZ, *Les Deux corps du roi*, Paris, 1989 (1^{ère} éd. 1957).

². M. MARTIN, *Les Monuments équestres de Louis XIV, une grande entreprise de propagande monarchique*, Paris, 1986.

La maîtrise de l'eau a constamment préoccupé les souverains du XVII^e siècle. Leur empreinte se mesure principalement à travers la conduite de deux types de travaux : les assèchements de marais et les canaux de navigation.

La politique royale de mise en culture des marais a été inaugurée par l'édit de 1599³. Par cet édit, Henri IV accordait à Humphrey Bradley et à ses associés un monopole. Désormais toute communauté, seigneurie ou abbaye du royaume désirant mettre en valeur ses marais, devait nécessairement rémunérer les services du Hollandais à l'exclusion de tout autre entrepreneur. Les dispositions du texte sont favorables au dessiccateur : il devient propriétaire d'un tiers des terres desséchées après travaux. Cela revenait à confisquer une partie des terres tout en modifiant les usages collectifs de la terre et de l'eau jusqu'à lors en vigueur. De ce fait, Bradley et ses associés rencontrèrent des oppositions relativement nombreuses qui nécessitèrent la réitération du soutien royal à travers l'ordonnance de 1607⁴, enregistrée en 1613.

On peut alors s'interroger sur les raisons qui poussèrent Henri IV à protéger les dessiccateurs. La politique d'importation de savoir-faire hollandais procède certes de la rencontre de deux intérêts : celui d'un entrepreneur en quête de terres, et celui d'un roi qui cherche à reconstruire son royaume au sortir des Guerres de Religion. Cependant, à lire l'édit au sens littéral, on s'aperçoit que l'initiative revient au souverain. C'est Henri IV qui a orchestré l'arrivée de Bradley. La diffusion des assèchements de marais répond donc à une démarche politique. Ils portent en eux-mêmes un propos politique. Pour le saisir, il convient de se pencher sur le déroulement de la mise en valeur des terres, comme sur leur géographie.

Les travaux, dans la mesure où ils s'insèrent dans un cadre social préexistant, suscitent des conflits avec les paysans locaux. Ils prennent essentiellement deux formes : le sabotage et le procès en vertu d'un droit de propriété. Les difficultés sont telles qu'à partir de 1616, Louis XIII est contraint d'envoyer des commissaires afin d'appuyer les entrepreneurs.

La première de ces commissions concerne le Gâtinais⁵ et on ne peut trop lui donner de portée symbolique, car tout laisse à penser qu'il s'agit d'une conséquence de la construction du canal de Briare. En revanche, les autres commissions revêtent un tout autre sens. En 1624, Louis XIII envoie des commissaires en Languedoc et en Dauphiné⁶, puis l'année suivante dans le Poitou, la Saintonge et l'Aunis⁷, soit l'ensemble du littoral atlantique entre Loire et Gironde. Dans les deux cas, il s'agit de régions qui ont particulièrement souffert des Guerres de Religion de la seconde moitié du XVI^e siècle. Dans les années 1620, elles sont encore le théâtre d'opérations militaires d'envergure dont l'objectif était de réduire les derniers foyers de contestations protestantes. Deux interprétations de ces commissions peuvent être données.

Le travail des commissaires consiste à prospecter le territoire afin de repérer les terrains à dessécher. Ils doivent surtout superviser le bornage des terres avant leur assèchement dans le but de faire taire les contestations. Les commissaires, qui représentent le roi, se posent donc en arbitres des mutations foncières des régions concernées. En cas de litige, les juridictions royales sont les seules compétentes. Les commissions sont des moyens pour le roi de s'imposer dans les régions concernées par ces assèchements.

Il convient, également, d'insérer ces grands ouvrages à travers dans le cadre du mercantilisme, doctrine économique officielle. Pour se positionner dans le jeu économique européen, les rois de France conduisent une politique globale à l'égard des littoraux⁸. Il s'agit pour eux de se doter d'infrastructures capables de soutenir une flotte concurrentielle à l'échelle du continent. Sur la façade atlantique, la construction de Brouage symbolise cet

³. « Edit pour le desseichement des marais, publié en Parlement le quinziesme novembre 1599 », dans *Les édits, déclarations, lettres patentes et commissions du roi pour le dessèchement des marais, pallus et terres inondées de ce royaume*, Paris, chez Pierre Charpentier, 1634, p. 3-34.

⁴. « Edict du roy pour le desseichement des Marais donné à Paris au mois de janvier 1607 publié en Parlement le 23 avril 1613 et ensemble des déclarations et arrests intervenus en conséquence d'iceluy », dans *op. cit.* p. 35-87.

⁵. « Commission pour les marais du Gatinois, & autres attenans, de l'an 1616.1622. & 1623 », dans *op.cit.*, p. 87-94.

⁶. *Commission pour les marais du Languedoc du 22 mars 1624*, dans *op.cit.*, p. 100-106.

⁷. *Commission pour les marais de Poitou & Xaintonge, du 17 May 1625*, dans *op.cit.*, p. 113-120.

⁸. A. LESPAGNOL, « Etat mercantiliste et littoral dans la France des XVII^e – XVIII^e siècles. Une première forme d'aménagement de l'espace littoral », dans G. LE BOUEDEC, et F.CHAPPE, *Pouvoirs et littoraux du XV^e au XX^e siècle*, Rennes, 2000, p.349-358.

effort. Allié aux terres conquises sur l'eau du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge, Brouage doit permettre le contrôle des régions comprises entre Loire et Gironde et des routes maritimes adjacentes. De plus, le drainage des terres nécessite le creusement de canaux qui peuvent servir par la suite à la navigation et à la commercialisation des produits de l'intérieur du pays. Enfin, les terres asséchées sont censées créer de la richesse par leur mise en culture, d'autant que les assèchements épargnent les marais salants. Les assèchements de marais s'insèrent donc dans le cadre d'une politique économique pour laquelle les littoraux constituent un enjeu stratégique majeur.

Mais une lecture plus politique peut être faite des assèchements de marais à travers la commission datée de 1625 et destinée à la Bourgogne et à la Bresse⁹. Cette dernière région n'est entrée dans le royaume de France qu'à la suite du traité de Lyon de 1601 et elle borde la Franche-Comté restée, elle, aux mains des Espagnols. Les assèchements permettent au souverain de montrer sa présence et l'efficacité de son pouvoir dans une région fraîchement rattachée au royaume. Cette interprétation gagne en saveur, lorsque l'on considère que Philippe IV d'Espagne, puis Isabelle Claire Eugénie, conduisent une politique comparable dans un lieu lui aussi frontalier, les Moeres de la région de Dunkerque¹⁰.

D'une manière générale, les opérations d'assèchements dans lesquelles le roi a pris part, se situent toutes en périphérie du royaume, dans des régions où l'autorité du monarque est moins sûre qu'ailleurs. En affectant les tissus sociaux et en s'attaquant aux usages traditionnels de l'eau, le roi démontre l'existence de son pouvoir.

La construction de canaux de navigation participe également de cette politique hydraulique. Au cours du XVII^e siècle, ce ne sont pas moins de trois canaux à point de partage qui ont redessiné le réseau de transport français. Les canaux de Briare et d'Orléans relient le bassin de la Loire au bassin de la Seine, tandis que le canal des Deux-Mers relie la vallée de la Garonne au Languedoc méditerranéen grâce aux eaux captées dans le massif de la Montagne noire. Il s'agit de travaux titanesques dont la charge symbolique est évidente.

Depuis la fin du XVI^e siècle, un courant d'opinion encourage le roi à entreprendre ces travaux. Plus que toute autre, ces canaux sont les marques du roi sur son territoire. C'est de la sorte que les hommes du XVII^e siècle les perçurent comme le montre cette harangue prononcée par le lieutenant de Montargis lors de la visite d'Henri IV à l'occasion des travaux de construction du canal de Briare :

«SIRE, outre l'honneur & obeïssance que tous vos subiets doivent à vostre Maiesté, comme à leur Roy, liberateur & Restaurateur de ces estats, encore vos fidels & tres affectionnez subiets de vostre ville de Montargis, vous doivent ceste particulière recognoissance & obligation d'estre habitans de cette ville, par vous cy devant conservee aux droits de vostre Couronne, & à present destinee pour estre le centre & milieu de cette grande figure de la premiere lettre de vostre nom glorieux, qui se trouve heureusement formee en ces deux grandes rivieres de Loire & de Seine iointes ensemble par cét admirable Canal, comme ligne transversale d'une si remarquable figure, qui contient en son plain & quadrature la plus grande & plus meilleure partie de vostre Royaume. »¹¹

Le canal de Briare écrit l'initiale du bon roi sur son royaume qui rentre ainsi encore plus en sa possession. D'emblée cette politique revêt une dimension dynastique. Initiée par Henri IV, elle est reprise et amplifiée par Louis XIII et Louis XIV. Par sa portée géographique, elle témoigne d'un projet d'aménagement et donc de prise de contrôle du territoire. A ce titre, les canaux à point de partage font partie intégrante des politiques symboliques mises en place par les Bourbons. De même que les assèchements de marais, elle s'appuie sur une rhétorique de l'utilité.

En effet, la justification de ces grands travaux est le bien qu'il prodigue aux sujets. Grâce à eux, le territoire devient utile. Plusieurs arguments sont avancés en ce sens. Les deux premiers sont économiques. Il s'agit de l'accroissement global du produit de la terre dans le

⁹. *Commission pour les marais de Bourgogne et de Bresse, du 17 may 1625*, dans *op.cit.*, p. 106-113.

¹⁰. *Traité et octroy des archiducs concernant les desseichement des Moëres*. Du 22 avril 1619.

¹¹. DOM MORIN, *Histoire generale des Pays de Gastinois, Senonais et Huerpois, composee par feu le R Pere Don Guillaume Morin cy devant Grand Prieur de l'abbaye Royale de Ferrieres en Gastinois*, Paris, 1630. (Dans édition de 1883-1889 : t 1, p. 50-53).

royaume et de la fluidification du trafic. Le troisième est sanitaire : les eaux stagnantes répandent les pires maladies et sont préjudiciables à la santé publique. Les travaux d'assèchements et de canalisation sont un moyen pour le pouvoir royal de se montrer sous un visage non guerrier, mais promoteur de civilisation. Ces ouvrages domestiquent le sauvage, rendent fertiles des terres jusqu'à présent stériles. Par la maîtrise de l'eau, l'inutile devient utile, le gâché devient profitable. Cette politique met le roi au service de ses sujets et de l'utilité publique. Il apparaît comme le principal artisan de cette nouvelle offre de service et en retire un bénéfice politique. Dès 1599 et le premier édit concernant l'assèchement des marais, on voit se profiler cet argumentaire :

« Et pour ce sçachants bien qu'en plusieurs de nos provinces et payx, mesmes le long des mers de l'une et l'autre costé, des grosses et des petites rivières et d'autres endroits nostredit royaume, il y a grande quantité de palus et marais inondez et entrepris d'eau, et presque inutiles, et de peu de profit, qui tiennent beaucoup de pays comme désert et inhabité, et incommodent les habitants voisins, tant à cause de leurs mauvaises vapeurs et exhalations, que de ce qu'ils rendent les passages fort difficiles et dangereux : lesquels palus et maraiz estans desseichez, serviront partie en labour et partie en prairies de pasturages. Aussi en réparant les chaussées, vieux fossez et achenaux descheuz, qui ont esté autresfois navigables, et en faisant de nouveaux ès endroits où il est requis, les chemins et passages en seront abrégéz, la navigation se gagnera, et en proviendront plusieurs autres profits et commoditez pour le bien public. »¹²

L'utilitarisme technique de la monarchie s'intègre dans une double démarche, à la fois économique et symbolique. Cette dernière dimension provient de la propriété intrinsèque des équipements techniques de pouvoir créer du lien social par l'usage qui en est fait. Mais, au-delà, de cette dimension symbolique tirée de la pratique, la rhétorique de l'utilité s'appuie sur des arguments plus philosophiques et politiques.

A bien lire les déclarations royales, on constate que les assèchements de marais ont pour fonction d'agrandir le territoire du roi et de révéler ses véritables dimensions. La maîtrise de l'eau montre ce qu'est la terre véritablement. Louis XIII, dans une déclaration de 1639, compare ouvertement les terres gagnées sur les eaux aux Indes du roi d'Espagne. Les assèchements de marais représentent des compensations à la modestie des colonies françaises par rapport aux immenses possessions de ses rivales européennes¹³.

La formulation de Louis XIII peut paraître abrupte et quelque peu décalée au regard des apports effectifs. Il ne fait cependant que reprendre une conception développée dans la première décennie du siècle. Si Henri IV a tant insisté pour protéger les ingénieurs hollandais et leurs ouvriers, c'est certes dans le cadre d'un discours de reconstruction du territoire, mais c'est aussi un élément d'une politique d'immigration contrôlée en vue de repeupler un pays jugé trop vide.

Bien que située à l'intérieur des frontières du royaume, les marais sont en fait assimilés à des terres de conquêtes. La politique hydraulique des rois de France est, d'une certaine manière, une guerre menée à l'eau, car celle-ci le prive d'une partie des terres où il peut légitimement prétendre exercer sa souveraineté. Et c'est bien sûr à Louis XIV qu'appartient le privilège d'être le plus explicite sur ce point :

« [...] il n'y avoit rien de plus favorable que le dessechement des Marais, veu qu'une entreprise de cette qualité apportoit l'abondance dans le Royaume, & l'augmentoit par des moyens innocens ; qu'au reste lesdits dessechemens ne se pouvoient faire qu'avec des grands frais & beaucoup de hazard [...] »¹⁴

La politique d'assèchement de marais permet au territoire d'être enfin ce qu'il doit être. Dans l'esprit des rois de France, rendre utile cela signifie également agrandir. D'un point de vue systémique, les assèchements agrandissent le territoire et les canaux relient ses parties entre elles aussi bien concrètement que symboliquement, ces deux dimensions se joignant

¹². *Édit pour le desseichement des marais, publié en Parlement le quinziesme novembre 1599, dans Les édits, déclarations..., op.cit., p. 4.*

¹³. *Déclaration du Roy pour la continuation des Privileges concedez en faveur du desseichement des Marais, 12 avril 1639.*

¹⁴. *Arrest notable contradictoire du Parlement de Paris, portant décharge des taxes faites sur les Marais, & joiissance des exemptions & privileges, 16 mars 1658*

autour de l'objet. Ces réalisations positionnent la France au niveau international. Les terres conquises sur l'eau fixent des populations étrangères au lieu de projeter outre-mer les sujets français. La mise en place de ce discours n'est pas propre à la France. Le royaume d'Angleterre mène une politique d'aménagement similaire et s'appuie sur des justifications comparables¹⁵. On retrouve dans les Fens des caractéristiques géographiques et des acteurs très proches de ce que l'on observe en France.

En outre, deux des pays les plus prestigieux et les plus opulents de l'époque, Venise et la Hollande, sont entièrement bâtis sur un effort de domestication de l'eau. Les Pays-Bas sont en partie conquis sur la mer. De faible étendue, elles parviennent à tenir tête à la puissance espagnole et lui imposent ses conditions. Assécher des marais grâce aux techniques hollandaises, c'est s'aligner sur leur modernité et en tirer un bénéfice symbolique dont le roi est le principal bénéficiaire.

La portée symbolique d'une même technique varie en fonction des contextes socio-culturels dans lesquelles elle s'intègre. Pour bien saisir l'originalité du discours de la monarchie française, il convient de le comparer à celui qui accompagne l'immense effort de soumission de la nature développé par les Hollandais aux XVI^e et XVII^e siècles.

Andreas Vierlingh¹⁶, théoricien de la poldérisation de la fin du XVI^e siècle, insiste sur la portée religieuse de la maîtrise de l'eau. Pour lui, « la formation d'une terre nouvelle appartient à Dieu seul car c'est lui qui donne à un peuple l'intelligence et la force de le faire »¹⁷. Dieu, dans sa miséricorde, accorde aux Hollandais le droit de créer un territoire absolument indépendant. Or, tout autant pour des raisons techniques que politiques, la victoire sur la mer nécessite un effort collectif. Les travaux considérables et fréquents reposent sur l'investissement de chacun et un bon encadrement institutionnel. Au moindre faux pas, les digues s'effondrent. La domestication de l'eau est donc le signe, le symbole de l'élection de toute une communauté. On ne retrouve rien de tel dans le cas français.

Dans la mesure où la politique hydraulique des rois de France sert les intérêts du bien public, elle relève directement de leurs missions essentielles. L'accroissement de la surface agricole utile et la fluidification du trafic sont des attributs du pouvoir royal. Les ouvrages hydrauliques deviennent ainsi de véritables symboles de ces principes de gouvernement. Ils sont des incarnations de la volonté royale, voire du roi lui-même.

Le moyen le plus aisé d'aborder la symbolique forgée autour des travaux de canalisations est de se reporter aux cartes dressées dans le but de représenter et d'honorer sa perfection. Ainsi que l'a montré Louis Marin¹⁸, les cartes royales ne sont pas seulement perçues comme des moyens de représenter une réalité géographique, mais aussi un mode d'existence spécifique de ces réalités. Les cartes incarnent le monument ou la ville représenté.

Considérons la carte du canal du Languedoc dessinée par Jean Baptiste Nolin en 1697. Elle présente le parcours du canal tout en l'insérant dans son contexte national et régional. Il s'agit d'expliquer que le canal est relié à sa province et qu'il relie effectivement l'Océan et la Méditerranée. La France est bien ainsi le pays qui relie ces deux univers aux dépens de l'Espagne. La carte est dédiée aux États Généraux du Languedoc. Ils sont ainsi félicités d'accueillir dans leur province un ouvrage dont le génie surpasse en tout point celui des Romains. De cette manière, le prestige rejaillit sur le roi en personne.

La carte est surplombée de médaillons qui sont en fait des reproductions de médailles gravées en l'honneur du Roi Soleil. On peut y deviner Louis XIV sous les traits de Neptune. Armé de son trident, il maîtrise les eaux, leur dicte sa loi et ouvre le port de Sète. Louis XIV est tel un dieu qui maîtrise l'espace et en fait un territoire. Fort de cette analogie, on retrouve logiquement des cornes d'abondance qui figurent le résultat obtenu par de tels travaux : le bien public. Le roi nourrit son royaume tel un père de famille.

¹⁵. R. BUTLIN, « Drainage and land use in the fenlands and Fen edge of northeast Cambridgeshire in the seventeenth and eighteenth centuries », D.COSGROVE, G. PETTS, *Water, engineering and landscape, water control and landscape transformation in the modern period*, London and New York, 1990, p. 54-76.

¹⁶. A. VIERLINGH, *Tractaet van Dyckagie*, publié par DR. J. DE HULLU, et I. A. G. VERHOEVEN, 'S-Gravenhage : M. Nijhoff, 1920.

¹⁷. Cité dans S. SCHAMA, *L'Embarras de richesses. La culture hollandaise au siècle d'or*, Paris, 1991, p. 56 (1^{ère} édition New York, 1987).

¹⁸. L. MARIN, *Le portrait du roi*, Paris, 1981, surtout p. 209-221.

Parti du centre, nous arrivons désormais aux contours de la carte. On y admire les éléments d'architecture hydraulique qui constituent le canal. Il ne s'agit plus seulement de louer la gloire du roi, mais aussi de montrer ce que son pouvoir rend possible et sur ce quoi il s'appuie. Les aqueducs, les écluses jointes, les ponts canaux, l'écluse ronde, soutiennent et expriment à la fois le pouvoir. Jamais auparavant, on n'avait vu concentrer autour d'un même ouvrage autant de prouesses techniques. Jamais, on n'avait poussé aussi loin les possibilités du système technique hydraulique. Jamais, le génie technique humain n'avait donné naissance à une œuvre aussi admirable. La carte laisse ainsi croire que la condition nécessaire d'une telle réalisation est bien entendu le roi lui-même. Car le canal, finalement, c'est le roi.

La politique hydraulique des rois de France au XVII^e siècle aboutit bien à la construction d'emblèmes. Ils ne résultent pas d'une intention aussi clairement affirmée que dans le cadre de frappes de médailles ou de cérémonies. Ils n'en sont pour autant pas moins puissants et deviennent des signes de reconnaissance par un double processus. En eux-mêmes, ils incarnent la volonté politique qui les anime. Puis, leurs dimensions extraordinaires appellent un effort de représentation. Ils sont autant d'occasions données au pouvoir de se montrer. Ils suscitent une symbolique politique qui s'appuie sur une capacité technique sans laquelle ils n'existeraient pas.

Mais les pratiques qu'ils rendent possibles sont sans nul doute les plus solides soutiens de cet effort symbolique. Une fois acclimatés dans la vie quotidienne, les ouvrages hydrauliques acquièrent la force de la banalité qui fait qu'ils ne sont plus évoqués qu'en cas de dysfonctionnement.